

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 532



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2018, le conseil municipal a adopté le [RÈGLEMENT NO 532 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 908 000 \\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ.](#)

Que ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 23 mars 2018.

Que ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 31 mars 2018.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 26 MARS 2018.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
